



TRIBUNE IDÉES

APRÈS LA BRÈCHE OUVERTE PAR LOI MACRON

Allons-nous vers une généralisation du travail le dimanche ?

L'ouverture des commerces, le dimanche, est-elle un pas vers la généralisation du travail dominical ?

Karl Ghazi La constance des patrons des grands groupes du commerce à vouloir ouvrir les magasins le dimanche suit un objectif immédiat : aiguïser la concurrence pour prendre des parts de marché au petit commerce. Ce dernier ne peut assumer des ouvertures supplémentaires, va perdre des clients et risque de disparaître. Mais le commerce fait aussi partie des secteurs où le patronat fait ses expérimentations, pour les généraliser par la suite. C'est le cas, depuis les années 1980, pour le temps partiel, le CDD, l'externalisation (sous-traitance, personnel de démonstration) ou encore l'individualisation des salaires. Or, l'ouverture massive des magasins le dimanche a un effet sur l'organisation du travail dans de nombreuses professions : les transports, le gardiennage, le ménage, les crèches, mais aussi les services postaux ou les banques. Surtout, elle ôte au dimanche son caractère de « jour particulier », désigné par le Code du travail comme jour de repos. Depuis longtemps, le repos dominical est considéré comme une règle qui ne souffre d'exception que lorsque l'activité économique ne peut être interrompue ou pour des motifs d'utilité sociale. En obtenant d'y déroger pour des raisons purement commerciales, les patrons des grands groupes font d'une pierre deux coups : ils gagnent des parts de marché et ils enfoncent un coin idéolo-

gique, ouvrant la voie à la déréglementation de toutes les professions.

Olivier Passet Constatons d'abord que les lignes concernant le travail le dimanche ont toujours été mouvantes. Elles se sont adaptées, après débats ou passage en force, aux contingences des affaires (commerce) ou aux besoins des populations (santé, sécurité, etc.). Les lignes de ce qui est autorisé par la loi, la jurisprudence ou l'autorité préfectorale sont mouvantes et exposées à un grignotage continu. A ce jeu de gagneterre, le travail régulier le dimanche, qui concernait 8 % de la population salariée dans les années 1990, en touche 14 à 15 % aujourd'hui. La France est dans la moyenne haute européenne. Dans ce contexte, la loi Macron pourrait être regardée comme une péripétie de plus. Les dérogations qu'elle autorise sont cependant importantes : avec une extension des périmètres, des critères (affluence touristique ou demande potentiellement importante) et des prérogatives locales pour déroger à la règle. Et il est clair aussi que c'est l'intérêt des affaires qui prévaut : affronter la concurrence commerciale d'autres grands centres urbains, de Londres notamment, ou des zones frontalières, etc. Tout cela s'inscrit cependant dans une tendance plus générale qui consiste à faire du moins-disant social un instrument de concurrence. Alors, oui, concernant le commerce, et sachant le poids et le potentiel de développement futur du transit touristique en France, on peut dire qu'il s'agit d'un pas vers la généralisation.

Quel serait son impact sur la vie des salariés ?

Olivier Passet Est-il nécessaire de dire qu'il y a un vrai risque de régression du bien-être, de fragilisation des structures familiales et de la socialisation ? En contrepartie de quoi ? De plus d'emplois ? Cet effet est le plus souvent minimisé, mais il existe. Car, même si l'ouverture le dimanche n'augmente que marginalement le chiffre d'affaires, l'extension des plages d'ouverture oblige le commerce à mobiliser plus de main-d'œuvre. Pour un pays qui veut utiliser l'arme des minijobs contre le chômage (des jeunes, notamment), les emplois à horaires atypiques constituent un gisement. Mais tout montre pour l'instant, en France, que les horaires décalés ne créent pas d'opportunités pour les exclus du marché du travail. Ils se concentrent au contraire sur une sous-catégorie de salariés, déjà en place, et qui cumulent tous les inconvénients : 95 % de ceux qui travaillent le dimanche travaillent aussi le samedi et 64 % travaillent aussi le soir. Il faut ajouter une autre tendance de fond, bien plus dévastatrice que la précédente : l'idée d'une plage horaire bien limitée et bien synchronisée pour tous sur la semaine standard épouse de plus en plus mal les besoins d'une économie de l'accès, fonctionnant 24 heures sur 24. Dans une économie des services en ligne, de la connexion permanente, les frontières entre vie professionnelle et familiale sont de plus en plus poreuses et difficilement contrôlables. On assiste à un retour du travail à façon ou à la tâche, avec

ce que l'on appelle l'ubérisation de l'économie. Il y a là des opportunités de création d'emplois, mais surtout de destruction par concurrence déloyale, si tout cela n'est pas plus codifié.

Karl Ghazi Les salarié(e)s du commerce seront les premières victimes de la généralisation de l'ouverture dominicale. Dans les magasins, les amplitudes de travail sont déjà très étendues. Il est fréquent de travailler 6 jours par semaine dans le commerce alimentaire, souvent à temps partiel ! Pour des employé(e)s qui gagnent souvent moins de 1 000 eu-

ros mensuels, c'est la fin de tout droit à une vie en dehors du travail. Or, le volontariat est un mythe lorsqu'on est en présence d'un fort et d'un faible. Et les contreparties sont un miroir aux alouettes qui risque de disparaître promptement, quand l'ouverture des magasins sera devenue la règle. Utilisée pour créer le fait accompli, la majoration de salaire sera rapidement contestée. On voit mal des patrons, qui pleurent sur le coût du travail du lundi au samedi, admettre durablement un surcoût pour le dimanche, ou procéder à des embauches durables. Dire cela, ce n'est pas jouer les Cassandre : il suffit de

regarder les bilans sociaux des magasins qui ouvrent déjà le dimanche. Ils n'ont pas créé d'emplois : les effectifs ont été étalés sur 7 jours, au lieu de 6. Ils n'ont pas augmenté leur masse salariale : les majorations du dimanche se sont accompagnées d'un blocage des salaires. Si nous ne nous battons pas, demain tout le monde pourra travailler le dimanche sans contrepartie ! ■

Entretiens croisés réalisés par Jérôme Skalski

